

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACHAT INFÉRIEUR A 90 000 € H.T.

PROCEDURE ADAPTEE AVEC MISE EN CONCURRENCE

Date et heure limites de réception des offres

Le 4 mai 2026 à 17h00

Identification de l'acheteur	Université de Strasbourg <i>Service formation continue</i>
Intitulé du marché	Acquisition de boissons pour les stagiaires en formation continue
Description	Livraison, installation et mise à disposition de distributeurs automatiques de boissons – Livraison et fourniture de produits pour ces distributeurs – Livraison et fourniture d'agitateurs et de gobelets pour les distributeurs ; Location, livraison et installation de deux fontaines d'eau réfrigérée, plate et gazéifiée – Livraison, installation et fourniture de bouteilles de CO2 pour les fontaines – Livraison et fourniture de gobelets de boissons café et thé pré-dosés operculés pour les formations ne se déroulant pas dans les locaux du SFC Il est prévu que l'alimentation quotidienne des distributeurs automatiques soit effectuée par le SFC.
Procédure	Procédure adaptée avec négociation des offres avant attribution du marché : ☐ négociation avec tous les candidats ☒ négociation uniquement avec les candidats dont l'offre répond à la condition suivante : Offres ayant obtenu au moins 6/10 au critère Qualité de service A noter que l'université se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sans <u>négociation</u> , sur la base des offres initiales.
Conditions de la consultation	<u>Variantes</u> : Les variantes ne sont pas autorisées. <u>Délai de validité des offres</u> : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.
Contenu du dossier de consultation	- le présent règlement de la consultation (RC) - les CGA/CPA « phase offre » - le CCTP incluant, pour information, le nombre de boissons consommées dans les distributeurs en 2024 et le nombre de gobelets pré-dosés achetés en 2024 - le BPU
Pièces à produire dans l'offre	<u>Au titre de la candidature</u> : - le DUME simplifié complété <u>Au titre de l'offre</u> : - les CGA/CPA « phase offre » complétées - le BPU complété - les fiches techniques des distributeurs et des fontaines

	- Une proposition technique détaillée des types de boissons, des distributeurs et des fontaines d'eau.														
Mode de transmission des plis	La transmission des documents par voie électronique est obligatoire. Elle est effectuée sur le profil d'acheteur de l'université (PLACE) à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/ Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.														
Examen des candidatures et jugement des offres	♦ Examen des candidatures : sur la base du DUME produit, au regard des niveaux de capacités techniques et professionnelles et de capacité économique et financière. ♦ Jugement des offres : Les critères retenus sont les suivants, avec leur pondération : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères</th><th>Pondération</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1- Prix des fournitures</td><td>55 %</td></tr> <tr> <td>2- Qualité du service</td><td>25 %</td></tr> <tr> <td>3- Démarche environnementale et sociale</td><td>20 %</td></tr> <tr> <td><i>Sous-critère 3.1 : Démarche pour l'insertion économique</i></td><td>35 %</td></tr> <tr> <td><i>Sous-critère 3.2 : Produits bio</i></td><td>35 %</td></tr> <tr> <td><i>Sous-critère 3.3 : Produits issus du commerce local</i></td><td>30 %</td></tr> </tbody> </table> 1- Le critère « Prix » sera analysé sur la base du BPU 2- Le critère « Qualité de service » sera analysé sur la base des fiches techniques et des propositions techniques détaillées 3- Le critère « Démarche environnementale et sociale » est analysé à l'aune des trois sous-critères suivants, pour chacun desquels l'étendue de l'offre de chaque catégorie sera valorisée : - 3.1 Démarche pour l'insertion économique : le candidat sera évalué sur sa capacité à fournir des produits issus d'entreprises ou de personnels reconnus au titre de l'insertion par l'activité économique. Ces éléments devront être indiqués dans son mémoire technique ; - 3.2 produits Bio : le candidat sera évalué sur sa capacité à fournir des produits bio. Ces éléments devront être indiqués dans son mémoire technique ; - 3.3 Produits issus du commerce local : le candidat sera évalué sur sa capacité à fournir des produits issus du commerce local. Ces éléments devront être indiqués dans son mémoire technique. Note éliminatoire : Tout candidat recevant une note égale ou inférieure à 4/10 fera l'objet d'un rejet avant attribution.	Critères	Pondération	1- Prix des fournitures	55 %	2- Qualité du service	25 %	3- Démarche environnementale et sociale	20 %	<i>Sous-critère 3.1 : Démarche pour l'insertion économique</i>	35 %	<i>Sous-critère 3.2 : Produits bio</i>	35 %	<i>Sous-critère 3.3 : Produits issus du commerce local</i>	30 %
Critères	Pondération														
1- Prix des fournitures	55 %														
2- Qualité du service	25 %														
3- Démarche environnementale et sociale	20 %														
<i>Sous-critère 3.1 : Démarche pour l'insertion économique</i>	35 %														
<i>Sous-critère 3.2 : Produits bio</i>	35 %														
<i>Sous-critère 3.3 : Produits issus du commerce local</i>	30 %														
Renseignements complémentaires	Les demandes de renseignements complémentaires sont à formuler par écrit et le plus rapidement possible via le profil d'acheteur PLACE à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/														
Autres informations															